

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 21 septembre 2017 à 19H09 dans la salle du Prieuré Bras.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, Alain LAURENDON, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Catherine DE VILLOUTREYS, Paul JOANNEZ, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Jocelyne SIENNAT, Pascale PELOUX, Christine GIBERT, Pascale HULAIN, René BENEVENT, Jérôme SAGNARD, Sylvie ROSNOBLET, Françoise DESFÊTES, Alexandra DUFOUR, Jean-Baptiste CHOSSY, Michel GARDE, Carole OLLE, Georges CHARPENAY, Jean-Pierre BRAT, Mireille CARROT

Avaient donné procuration :

Ghyslaine POYET à Pascale HULAIN, Christophe BLOIN à Alexandra DUFOUR, Pierre GRANGE à Sylvie ROSNOBLET, Alain BERTHEAS à Alain LAURENDON, Olivier TIFFET à François MATHEVET, Alain NOIRY à Jean-Paul CHABANNY

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne SIENNAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

N° 2017-108 : AFFAIRES GENERALES - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

L'assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2017-68 – FOURNITURES DE VETEMENTS PROFESSIONNELS

- Accord-cadre passé en procédure adaptée ouverte, correspondant aux fournitures de vêtements professionnels aux conditions suivantes :

Lot n°1 : Vêtements et chaussures professionnels pour les services techniques

Entreprises retenues : CRICE PROTECTION – 42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Montant : 2 966,97 € H.T soit 3 560.36 € T.T.C

Lot n°2 : Vêtements et chaussures professionnels pour le service restauration scolaire

Entreprise retenue : CRICE PROTECTION – 42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Montant: 2 149,05 € H.T soit 2 578.86 € T.T.C

Lot n°3 : Vêtements et chaussures professionnels pour les écoles et les salles

Entreprise retenue : CRICE PROTECTION – 42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Montant: 1 787,45 € H.T soit 2 144.94 € T.T.C

Décision n° 2017-69 – FORMATION INITIALE ET TESTS CACES ENGINES DE CHANTIER

- Accord-cadre passé en procédure adaptée correspondant à la formation initiale et tests CACES Engins de chantier, confié à l'organisme PLATINIUM CQFT – Le Trionay – 113, avenue du 8 Mai 1945 – 42340 VEAUCHE, pour un montant de 1 080 € TTC.

Décision n° 2017-70 – FORMATION AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

- Accord-cadre passé en procédure adaptée correspondant à la formation relative à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux, confié à l'organisme PLATINIUM CQFT – Le Trionay – 113, avenue du 8 Mai 1945 – 42340 VEAUCHE, pour un montant de 1 020 € TTC.

Décision n° 2017-71 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR DES PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES ROUTE DE SAINT-VICTOR

- Acquisition par voie de préemption des parcelles de terrain, d'une superficie totale de 627 m² cadastrées 250 AM n° 26 (263 m²) – 250 AM n° 27 (168 m²) – 250 AM n° 104 (196 m²), appartenant aux consorts MARCOUX. La vente se fera au prix principal de 30 000 €, tel qu'indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Décision n° 2017-72 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

- Convention de prestation de service passée avec l'école de musique le Diapason qui prendra en charge l'éveil musical des enfants des structures multi accueil « Les Matelots » et « Les P'tits Mariniers ». Cette prestation s'effectuera dans les locaux des structures, à raison de 11 séances de 2 heures 30 minutes pour la structure multi accueil « Les Matelots » et 20 séances de 2 heures 15 pour la structure multi accueil « Les P'tits Mariniers ». Un calendrier d'intervention sera défini avec les Directrices des structures multi accueil et l'intervenante de l'école de musique. Pour cette prestation, la commune versera une somme forfaitaire horaire de 35 €. La présente convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018. Elle peut être renouvelée par tacite reconduction pour la durée de deux années scolaires.

Décision n° 2017-73 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX - TENNIS CLUB DE LA QUERILLERE

- Renouvellement de la convention passée avec l'association Tennis Club de la Quérillère pour la mise à disposition à titre gratuit, du complexe sportif municipal de la Quérillère. La présente convention est renouvelée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2020. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2017-74 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX -INFOMEDIA

- Renouvellement de la convention passée avec l'association INFOMEDIA, pour la mise à disposition à titre gratuit, du local communal situé rue Desimiane de Montchal (ancienne école de musique). La présente convention est renouvelée pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2020. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2017-75 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UNE AIRE DE COVOITURAGE COMMUNAUTAIRE

- Convention conclue avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour la mise à disposition des parcelles cadastrées section F n° 1114, 1117 et 1118 d'une superficie approximative de 730 m², en vue de la création d'une aire de covoiturage comprenant 26 places de stationnement dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite, la voie de desserte et un espace de stationnement deux roues. La présente convention est consentie à titre gratuit pour une durée de 12 ans à compter de sa signature. Elle pourra être reconduite expressément.

Décision n° 2017-76 – CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE

- Convention passée avec la chasse de Chazelon pour la mise à disposition des parcelles cadastrées section 250 BC n° 80, 87 et 89, section 250 AZ n° 119, 120, 121 et 122 d'une superficie de 75 462 m² (terrain dit Obadia).

La présente convention est consentie à titre gratuit pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} août 2017, jusqu'au 31 juillet 2023. Elle pourra être reconduite tacitement.

Décision n° 2017-77 - AVENANT N° 1 AU BAIL DE GRE A GRE INTERVENU AVEC LA CHASSE DE CHAZELON

- Résiliation à compter du 31 juillet 2017 du bail en date du 4 février 1981, conclu entre la Commune de Saint-Just Saint-Rambert et la Chasse de Chazelon, pour les terrains achetés par la Commune aux consorts OBADIA et à la SAFER.

Décision n° 2017-78 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

- Convention conclue, avec l'association « LES AMIS DE CHAVAS » pour la mise à disposition, à titre gratuit, du dépôt situé sur la parcelle AZ n° 36 au lieu-dit Chavas.
La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa notification. Elle peut être reconduite de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2017-79 - FOURNITURE ET POSE D'UN SYSTEME D'ALARME ANTI-INTRUSION AU CTM

- Accord-cadre passé en procédure adaptée correspondant à la fourniture et à la pose d'un système anti-intrusion au CTM, confié à la Société MADAY SECURITE de SAINT-PRIEST EN JAREZ, aux conditions suivantes :
 - Montant de l'installation : 1 600 € HT soit 1 920 € TTC
 - Abonnement mensuel télésurveillance 24h/24 7j/7 : 30 € HT soit 36.14 € TTC
 - Intervention (sur demande) 24h/24 7j/7 : 50 € HT soit 60.24 € TTC

Décision n° 2017-80 - SPECTACLE DE NOEL JARDIN D'ENFANTS

- Accord-cadre passé en procédure adaptée correspondant à la réalisation d'une représentation du spectacle jeune public « Le Noël de Nini », le vendredi 8 décembre 2017 à 17h30, confié à l'association SIGALAS PROD de SAINT-CYR SUR MER (83270), pour un montant de 370 € TTC.

N° 2017-109 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES - APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

26 Voix POUR

0 Voix CONTRE

5 ABSTENTION(S)

Michel GARDE, Carole OLLE, Georges CHARPENAY, Jean-Pierre BRAT, Mireille CARROT

- **APPROUVE** les modifications proposées dans le projet de statuts de la Communauté d'agglomération Loire Forez.

N° 2017-110 : AFFAIRES SOCIALES - PRESENTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MULTI ACCUEIL LES MATELOTS ET LES P'TITS MARINIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **PREND** acte des modifications apportées aux conditions du fonctionnement des structures multi-accueil.
Les modifications majeures portent sur :
 - les conditions de préinscription dans les structures,

- la facturation de l'accueil occasionnel qui se fait désormais tous les mois et pour lequel le nombre d'heures maximum est désormais de 15 heures par semaine au lieu de 20 heures,
- la facturation du premier quart d'heure de dépassement,
- la modification du mode de calcul des congés à déduction.

N° 2017-111 : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ANCIENS LOCAUX DU FAMILY CINEMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des anciens locaux du Family Cinéma et son plan de financement, pour un montant prévisionnel de 1 082 000 € HT,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du contrat de ruralité Loire Forez agglomération d'un montant de 115.000€, pour ces travaux d'aménagement,
- **AUTORISE** à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

N° 2017-112 : FINANCES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET D'INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION AUX ABORDS DU COLLEGE ANNE FRANK

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **APPROUVE** ladite convention de participation financière pour les travaux d'extension et d'installation d'une vidéoprotection aux abords du collège Anne Frank, pour un montant maximum de 9 634 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

N° 2017-113 : FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FACADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **APPROUVE** la subvention pour rénovation de la façade, au bénéfice du propriétaire de l'immeuble situé 9 rue Ladon, pour un montant total de 1 041.60 €,
- **APPROUVE** la convention à signer avec le propriétaire de cet immeuble, l'autoriser à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,

- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du budget communal.

N° 2017-000 - TRAVAUX DE REFECTION DU SYSTEME DE VENTILATION MECANIQUE POUR L'ECOLE LES PEUPLIERS / LES CEDRES

La commission marchés publics s'est réunie le 18 septembre, pour procéder à l'analyse de l'offre reçue. Elle a décidé de déclarer le marché infructueux car l'offre reçue était inappropriée. Elle ne répondait pas au cahier des clauses techniques particulières.

Ce point est donc supprimé de l'ordre du jour.

N° 2017-114 : MARCHES PUBLICS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE 22 JUIN 2017 CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL SPORTIF AU STADE DE FOOTBALL DES UNCHATS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **PREND** en compte la modification du montant du marché, avec variante retenue qui s'élève à 47 991.75 € HT soit 57 590.10 € TTC (au lieu de 55 968.94 € HT soit 67 162.73 € TTC).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

N° 2017-115 : MARCHES PUBLICS : GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE EN VUE DE LA REHABILITATION DE LA MAISON DES REMPARTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la maison des Remparts, à l'entreprise XXL Atelier de Saint-Etienne (42000) aux conditions suivantes :

ENTITES	TRANCHES	TAUX DE REMUNERATION EN %	MONTANT EN € HT
Mairie Saint-Just Saint-Rambert	Tranche ferme	3.31	61 145.84
	Tranche optionnelle 1	4.54	6 810.10
	Tranche optionnelle 2	4.54	19 295.37
	Tranche optionnelle 3	4.54	19 295.37
	Tranche optionnelle 4	4.54	19 295.37
	Tranche optionnelle 5	4.54	19 295.37
Montant total des tanches			145 137.42

Le forfait de rémunération définitif sera appliqué sur le coût estimatif des travaux au stade de l'avant-projet définitif (APD).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

N° 2017-116 : MARCHES PUBLICS : AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de fourniture de produits d'entretien à conclure avec la Société CREAFLUID VEOCLEAN, prenant en compte le rachat de la Société VEOCLEAN,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

N° 2017-117 : PATRIMOINE COMMUNAL : APPROBATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT DANS LA COUR DE LA MAISON DES REMPARTS AU BENEFICE DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **APPROUVE** la création de servitude de passage et de stationnement, prévoyant un accès piéton jusqu'à l'entrée actuelle du bâtiment et un accès motorisé jusqu'au droit du bâtiment, qui permettra la création de trois places de parking, pour des véhicules légers, sur l'emplacement de l'ancienne maison qui sera détruite.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la création de cette servitude.

N° 2017-118 : PATRIMOINE COMMUNAL : ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **APPROUVE** les nouvelles dénominations de rue énoncées ci-dessous :
 - 1) route de Saint-Cyprien, la voie qui part du rond-point de Saint-Côme et va à Saint-Cyprien,
 - 2) suppression de la deuxième partie du boulevard de la Loire qui va de Hugo Soie à la verrerie jusqu'au terrain du Club Canin Forézien, et qui sera la suite de l'allée des Muriers,
 - 3) l'impasse qui part de la rue de Bébieux jusqu'à la Violetière sera l'impasse du Roy,
 - 4) le chemin qui part de la route de Chambles jusqu'aux Bréats, sera le chemin des Bréats,
 - 5) le chemin qui part de la route de Bonson, sera le chemin de la Bénédiction.

N° 2017-119 : TRAVAUX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE - TRAVAUX ECLAIRAGE BOULEVARD JEAN JAURES TRANCHE 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

31 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

- **PREND** acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du boulevard Jean Jaurès, Tranche 3, dans les conditions indiquées ci-dessous, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
Dossier Câblage Fibre Optique	2 600 €	100 %	2 600 €
Eclairage passage piéton	10 260 €	95 %	9 747 €
Dissimulation BTS Boulevard Jean Jaurès Tranche 3	25 200 €	90 %	22 680 €
GC Télécom Boulevard Jean Jaurès Tranche 3	22 680 €	100 %	5 400 €
TOTAL	43 460 €		40 427 €

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 15 années,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204 du budget communal.

Fin de séance à 20h15

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 octobre 2017 à 19h15, salle du Prieuré